

RISQUES et PREVENTION des INFECTIONS

Un tatouage implique une effraction cutanée au même titre qu'une piqûre : cet acte peut donc introduire, chez la personne qui le subit, des germes (bactéries ou virus), si ces germes sont présents sur la peau (du client ou du tatoueur) ou sur les instruments utilisés ou sur la peau. Le tatouage entraîne également de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections. Ces contaminations (transmission de germes, en particulier de virus des hépatites B et C) sont exceptionnelles, mais leur extrême gravité nécessite de prendre toutes les précautions pour les éviter.

Le respect de mesures d'hygiène strictes par votre tatoueur permettent de limiter au maximum le risque de contamination.

Ces mesures ont trait à :

- l'utilisation de matériel à usage unique,
- la propreté des locaux,
- le lavage des mains avant et après chaque acte,
- la désinfection de la peau du client,
- la stérilisation de tous les matériels pénétrant la peau.

CONTRE-INDICATIONS

Le tatouage est notamment déconseillé, ou nécessite l'avis d'un spécialiste, en cas de : diabète (insulino-dépendants), hémophilie, eczéma, épilepsie, grossesse, allergie connue à certains produits (latex, pigments...)

Tout traitement médicamenteux est à signaler à votre tatoueur avant la première séance.

SOINS et CICATRISATION

Après avoir nettoyé la plaie avec une solution antiseptique, votre tatoueur applique une crème cicatrisante sur laquelle il pose un pansement. Vous ôterez ce pansement 2 à 6 heures après la séance de tatouage, afin de nettoyer -sans frotter- le tatouage à l'eau tiède et au savon antiseptique. Le produit cicatrisant indiqué par votre tatoueur peut être appliqué sur la peau sèche 24 heures après la réalisation du tatouage. Les jours suivants, appliquez la crème en couche fine 1 à 2 fois par jour. Ne remettez de pansement que si vous êtes exposé à des travaux salissants. **Il faut éviter de toucher la zone tatouée avec des mains sales** et veiller à se laver les mains avant chaque application de produit sur la peau tatouée. Préférez des vêtements amples et en coton (proscrivez la laine et le Nylon). Lorsque c'est possible, laissez la peau tatouée à l'air libre. Pendant 10 à 15 jours, appliquez la crème 1 à 2 fois par jour, par massage en fine couche (une surcharge pourrait provoquer une allergie). Interdisez-vous es bains, la piscine, la mer et le soleil pendant toute la durée de la cicatrisation (minimum 20 jours). Ne grattez pas votre tatouage : les petites peaux mortes tomberont d'elles-mêmes.

REMARQUES

Il est normal d'observer une réaction inflammatoire (rougeur et parfois gonflement) dans les jours qui suivent la réalisation du tatouage. Ces symptômes disparaissent en moins d'une semaine. La cicatrisation définitive est ensuite obtenue dans des délais qui varient en fonction de l'emplacement du tatouage, de votre état général et de vos antécédents médicaux.

Le délai moyen de cicatrisation est de 2 semaines.

La persistance au-delà d'une semaine ou l'accentuation des symptômes, l'association d'au moins trois signes parmi l'érythème (rougeur), l'œdème (gonflement), la douleur, la fièvre, un écoulement purulent, signalent la présence d'une infection et nécessitent la consultation d'un médecin.

**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LA CICATRISATION ET/OU L'ASPECT DE VOTRE TATOUAGE,
N'HESITEZ PAS A RECONTACTER VOTRE TATOUER !**



MYSTERY TATTOO CLUB
13 rue de La Grange aux Belles
75010 Paris

Date:

TATOUEUR:

ACTE DE TATOUAGE

Je soussigné(e).....
résidant.....

certifie avoir 18 ans révolus et n'être sous l'influence d'aucun stupéfiant (psychotropes, alcool, drogues, etc.).

Je certifie également ne présenter à ma connaissance aucun problème médical ni aucun traitement médicamenteux de nature à proscrire une séance de tatouage.

Je m'engage à informer mon tatoueur de problèmes dermatologiques que je pourrai avoir.

Je déclare avoir reçu une information claire et appropriée sur les risques liés à l'acte de tatouage.

En conséquence, j'autorise le professionnel nommé ci-dessus à procéder sur ma personne à un acte de tatouage.

Je m'engage par ailleurs à respecter ses recommandations sur les soins à apporter à mon tatouage et sur les précautions à prendre.

Ma démarche est volontaire.

signature du client

~

Le professionnel nommé ci-dessus déclare exercer son art dans le respect de la réglementation en vigueur.

signature du tatoueur